



BULLETIN MUNICIPAL

JUIN / JUILLET 2012
N°259

LE MOT DU MAIRE

A portes ouvertes !

Nous savons l'influence bénéfique et apaisante du climat Méditerranéen sur l'évolution des espèces et l'éclosion des civilisations.

Cette réalité est particulièrement frappante à Sainte-Anastasie sur Issole où l'été est toujours synonyme de quiétude, de culture ou de relations de bon voisinage ...

Cependant chers amis vacanciers ne vous y trompez pas, ce calme n'est ici qu'apparence. En effet à l'ombre de nos platanes ou sur les berges de l'Issole nous sommes habités d'une intense activité cérébrale que vous ne devrez jamais confondre avec de banales siestes Pagnolesques.

Mais me direz-vous, à quoi pensez-vous donc ? Et bien, nous pensons ... tout court !

Faisant ainsi durant l'été ce que d'autres font tout au long de l'hiver, nous pensons à nos futures épreuves, nous pensons à la rentrée des classes, aux vendanges, à la trop lointaine ouverture de la chasse...

Ainsi chers amis venus de l'Europe entière, vous qui n'êtes tourmentés d'aucuns de ces terribles fardeaux, profitez allègrement de vos vacances sous notre généreux et gratuit soleil varois et appréciez encore « avec une sage modération », sur les lieux même de sa naissance, notre inégalable vin Rosé Provençal.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasio@wanadoo.fr site : www.ste-anastasio.fr

En page interne : le programme des festivités de la Saint Just

CHRONIQUE MUNICIPALE

Compte rendu du Conseil Municipal en date du 15 juin 2012

Délibération n°2012-34 : Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la participation pour le raccordement à l'égout ne sera plus applicable à compter du 1er juillet 2012 pour les dossiers de permis de construire déposés à compter de cette date. Elle est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)-art.30 - loi de finance rectificative pour 2012 n°20126254 basée sur 80% du coût d'une installation d'un système d'assainissement individuel (8500€ sur le territoire de la communauté de communes du Val d'Issole).

Cette nouvelle PAC est exigible à la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée dès lors que le raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

M. le Maire propose de fixer le montant de cette PAC à 50% du coût moyen d'un assainissement individuel.

Au vu de l'exposé le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la PAC pour les constructions nouvelles et les constructions existantes par logement, à 4250€

Délibération n° 2012-35 : acquisition d'une parcelle au lieu dit Les Treilles

M. le Maire expose l'opportunité d'achat amiable d'une

parcelle n° 152 section C d'une superficie de 3030 m2 sise au lieu dit « les Treilles » au prix de 12,20€ le m2

Au vu de l'exposé et vu l'accord de la propriétaire Mme Georis, le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle et donne pouvoir au maire de signer toutes les pièces y afférent.

Délibération n° 2012-37 : Demande de subventions au Conseil Général

En application du dispositif d'aide aux Communes aménagé par le Conseil Général du Var, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite le Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention au taux de 70 % pour les opérations suivantes :

	MONTANT H.T.
- Réfection intérieure de la Mairie	24 245.00 €
- Aménagement du 2ème étage Ancienne Mairie	29 484.00 €
- Acquisition de terrain	71 248.00 €
- Transformation d'une partie de l'actuel parking des Ferrages	16 604.00 €
- Chemin des Ferrages entre carrefour et parking	34 288.00 €
- Rénovation de la toiture du hall d'accueil de la salle polyvalente	11 409.00 €
TOTAL H.T.	187 278.00 €

URBANISME



Résidence Senior Gaou de vie, où en sommes nous ?

Rappelons tout d'abord que ce projet n'est pas lié au PLU en cours d'élaboration mais au Plan d'Occupation des Sols de 1987 révisé partiellement en 2009.

A la suite de recours le Préfet a demandé à la Commune de retirer le permis de construire qu'elle avait accordé le 30/11/2011 à la société REALDYS, après avis favorable de l'Etat.

Compte tenu d'erreurs manifestes commises par l'Etat (confusion d'emplacements réservés) la Commune a décidé dans un premier temps, de ne pas obtempérer à cette mise en demeure.

Le Préfet a alors très naturellement décidé de déférer ce dossier devant le Tribunal Administratif.

En raison des lenteurs probables de cette procédure, la Commune a alors demandé à la société REALDYS « de lui demander de retirer ce permis ».

Ceci fait, le Maire a alors annulé le permis accordé dans les conditions définies ci-dessus.

Aujourd'hui, cette affaire peut encore être réglée sur le fond. Que peut-il donc se passer à l'avenir ?

Nous avons demandé à la société REALDYS de préparer, si elle le souhaitait, un nouveau dossier se conformant strictement aux observations de l'Etat.

Rappelons toutefois que ce projet de résidence senior est un projet totalement privé et qu'il n'engage d'aucune manière les finances communales. La Commune n'est donc pas maître d'ouvrage, mais seulement autorité administrative accordant ou non l'autorisation de construire.

Enfin, au-delà de ce projet, un requérant a signalé au représentant de l'Etat une insuffisance manifeste de largeur de voirie desservant notamment les quartiers des Molières et de Trumian, il appartient donc à la Commune dans le cadre du PLU de résoudre cette difficulté touchant à la sécurité des personnes et des biens. Ce dossier est donc à l'étude.

Jean-Claude DUCHEMIN, Adjoint Urbanisme

REUNION PUBLIQUE P.L.U. du 22 juin 2012

Ce vendredi 22/06 la 2ème Réunion publique du futur plan local d'urbanisme de Ste Anastasie s'est tenue à la salle polyvalente devant une assistance légèrement clairsemée notamment en habitants du village. Ceci pouvant aisément s'expliquer par d'amples diffusions d'informations détaillées et l'approche exhaustive lors de la précédente réunion publique du 17 juin 2011

Après une présentation précise du nouveau zonage par le cabinet d'urbanisme Xavier Guilbert rappelant les lignes directrices imposées par la loi SRU, le Grenelle de l'environnement et l'avancement du schéma de cohérence territoriale de la Provence Verte dont il rappelait la teneur :

- Maîtrise démographique compatible avec nos structures et nos moyens publics
- Non étalement urbain par rapport au POS de 1987
- Densification des zones urbanisées partout où cela est possible sans assainissement collectif
- Préservation absolue des terres agricoles
- Préservation des espaces naturels et des zones sensibles (trames verte et bleue)
- Interdiction absolue de construire dans les zones à risques (inondations)

Puis ce fut au Maire d'ouvrir le débat public et de répondre aux questions de l'assistance :

Quel est le devenir des zones NB, tant de celles qui resteront constructibles que de celles qui perdront ce caractère ?

Pour celles qui resteront constructibles et qui ne seront pas raccordables au tout à l'égout elles seront contraintes à des surfaces minimum précises et à des caractéristiques d'assainissement exigeantes

Pour les autres aucune nouvelle construction ne sera autorisée mais des extensions seront possible.

Quelles seront pour l'avenir les mesures prises par la commune pour garantir une capacité de ressource en eau potable suffisante ?

Une étude sur ce sujet majeur a été diligentée par la commune, elle a été confiée au cabinet CEREG TERRITOIRES à AUBAGNE.

Comment ont été réalisées les études identifiant les zones inondables de la commune ?

Par l'Etat et le Conseil Général du Var, le maire précise à l'intervenant qu'il ne partage pas cette contestation de la fiabilité de l'étude. Il indique que les exemples sont nombreux y compris dans le Var de sinistres qui mal identifiés ont provoqué des désastres. Ceci étant, le principe de précaution est bien incontournable.

Après quelques autres questions du public portant sur des points précis ne contrevenant pas à l'esprit du document présenté et qui en tout état de cause seront examinés de façon attentive dans le cadre de la procédure à venir et notamment de l'enquête publique d'autres points sont alors abordés par deux intervenants :

- Le projet de résidence senior du Gaou de vie ;
- Le projet de logements intermédiaires aux Côtes de Masséou.

Sans s'engager dans une polémique dépassant le cadre de la réunion le maire indique que ces projets n'aboutiront qu'après qu'ils aient satisfait aux normes réglementaires définies par l'Etat et pas seulement à des approches particulières. Il évoque notamment pour ces deux cas des observations pertinentes de riverains des voies d'accès tel par exemple le chemin des Bréguières. Il indique enfin que le travail de la commune se poursuivra afin de faire aboutir ces projets en allant si nécessaire au-delà des propositions actuelles.

Pour conclure le maire rappelle et recommande à l'assistance la lecture du plan de sauvegarde de Ste Anastasie largement publié et rappelé dans le bulletin municipal.

Il remercie l'assistance de sa compréhension, de sa modération et de la justesse des questions posées. Il rappelle que des informations régulières seront portées à la connaissance du public d'ici l'achèvement du PLU ; ce document engageant l'avenir de notre commune pour les 10 ou 15 ans à venir.



LA VIE AU VILLAGE

TRAVAUX DU MOIS

- Tonte des espaces verts (arboretum- stade-jardin d'enfants..)
- Diverses réparations au Pré de la Font (chaîne d'accès cassée – frêne décapité – piquets)
- Reprise de la clôture du foot
- Eparage des chemins des Vignarets et des Vaux
- Entretien gare
- Préparation des festivités



Fabrication et pose de garde-corps sur l'accès à la coopérative

TRANSPORTS SCOLAIRES -- Délivrance des cartes

Les cartes de transports scolaires seront délivrées en mairie à partir du 16 AOUT 2012
Prix 100€ (tarif forfaitaire pour l'année scolaire).
Se munir de deux photos d'identité.

GARDERIE SCOLAIRE - - Inscriptions année 2012-2013

La garderie scolaire fonctionne dans les conditions suivantes :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

- Matin : de 7H30 à 8H30

- Soir : de 16H30 à 18H précises

Si aucune inscription préalable n'est nécessaire le matin, il est toutefois demandé aux parents d'inscrire leur enfant auprès de la responsable de la garderie le matin avant 8H30 pour la garderie du soir.

TARIF : pour toute prise en charge effectuée par le personnel de surveillance, les frais de participation dus par les parents sont de 1 € par jour (matin et/ou soir), les tickets sont en vente à la mairie aux heures d'ouverture auprès du service des affaires scolaires.

- tout enfant que l'on ne vient pas chercher dès la sortie de l'école « est pris en charge ».

- tous les paiements sont effectués d'avance, soit le matin pour la journée.

A défaut de cette procédure les enfants ne seront pas accueillis.

RESTAURANT SCOLAIRE

Les inscriptions au restaurant scolaire de la commune seront prises en mairie à compter du lundi 9 juillet 2012 jusqu'au 3 août et reprendront le mardi 28 août 2012.

Se munir des justificatifs de domicile et de travail.

Nota : Pour le jour de la rentrée, inscrire impérativement les enfants avant le vendredi 31 août (au plus tard à 9H).

ECOLE ELEMENTAIRE

Inscriptions le vendredi 31 août 2012 de 9h00 à 12h00. En cas d'impossibilité Tel : 04.94.72.25.14



CONCERT

« HOMMAGE A MARIA CALLAS »

Cette année la fête de la musique a été consacrée à la grande cantatrice « la CALLAS »

La mise en scène originale du spectacle donné par

« HARMONIA MUSICAE » retraçant la vie de l'artiste, la pureté des voix des deux solistes interprétant Maria Callas a soulevé l'enthousiasme des spectateurs ravis de cette soirée d'une qualité exceptionnelle.

Condition d'application de la garantie fuite

Pour garantir l'égalité des abonnés devant le service, les surconsommations d'eau issues de fuites après compteur seront traitées comme suit :

- en cas de consommation anormalement élevée provenant d'une fuite après compteur dûment constatée et sauf si celle-ci résulte d'une faute ou d'une négligence de sa part, l'abonné, sur sa demande, pourra bénéficier d'une réduction de facturation.

Dans ce cas et si l'abonné a constaté une fuite entraînant une consommation supérieure au double de sa consommation habituelle, la facturation pour un semestre sera ramenée à 2,5 fois de la moyenne des consommations afférentes aux deux semestres précédents. A défaut de référence suffisante, un niveau de consommation habituelle sera calculée sur la base de la consommation enregistrée aux cours de la période suivante. Cette disposition ne pourra pas s'appliquer sur deux périodes de relevés consécutives.

L'abonné disposera d'un délai de 3 mois maximum pour procéder à la réparation de ses installations, à compter de sa constatation, faute de quoi la garantie fuite ne pourra pas s'appliquer.

A. ISTRIA, Adjoint

Monsieur le Maire, et cher fils,

Je suis Anastase le « Bienheureux » et bien que sur mon nuage, je suis ces derniers temps, régulièrement assailli, accablé des réclamations de vos concitoyens abasourdis, non pas par le son de leur cloche, mais par celui des tondeuses à gazon, de la musique techno et des mobylettes...

Naturellement, j'intercède journellement en leur faveur sans jamais faillir auprès de qui vous savez, usant sans compter mon faible crédit de Bienheureux, ce qui est fâcheux pour mon avenir.

Aussi Monsieur le Maire et Monsieur le Policier Municipal qui représentez le bras séculier d'un autre pouvoir que vous semblez ignorer, je vous en conjure faites quelque chose « Subito ».

Ainsi plutôt que d'appeler seulement à la pénitence ou au repentir qui ne sont d'ailleurs pas de votre compétence, je vous propose la force de mon appui qui pourrait consister à compléter votre trop faible action par mes prières et quelques mesures plus profanes telles, par exemple, celle d'une Dîme républicaine destinée à vos bonnes œuvres.

Enfin, par ma céleste bénédiction, je vous assure de mon appui, mais en contre-partie, je vous prie de faire respecter les oreilles de vos concitoyens qui sont aussi celles de mes ouailles.

Croyez bien à toute mon indulgence, ce qui naturellement ne signifie pas l'octroi en votre faveur d'une quelconque indulgence plénière.

Anastase le Bienheureux.

LA VIE ASSOCIATIVE



ART'S TASIE

Foire aux croûtes du 28 mai

Malgré les violents orages de la veille, le soleil brillait ce matin du lundi de Pentecôte lorsque, dès 8h, les premiers exposants arrivèrent au Pré de Naples, venant pour la plupart de Sainte-Anastasia, mais aussi des villages voisins ... et d'ailleurs (Cuers, Toulon, Hyères...).

Malgré le terme un peu péjoratif de « croûte », les tableaux exposés étaient pour la plupart de très bonne qualité. Les couleurs éclataient, en accord avec cette journée d'été.

Parmi les personnalités, nous avons eu le plaisir de recevoir M. André GUIOL, notre Conseiller Général, M. Gérard FABRE, Maire de Garéoult, M. DUVETTE, 1er Adjoint au Maire de Forcalqueiret, et naturellement notre Maire, M.

Jean-Pierre MORIN. Certains, avec beaucoup d'application, ont tenu à participer à l'élaboration du tableau commun, tiré au sort ensuite lors d'une tombola, et gagné, quelle chance ! par Madame Elisabeth LEROUX.

Après l'apéritif officiel, les exposants s'attablèrent à l'ombre, ayant apporté qui une quiche, qui une salade, qui une pizza ou un dessert ... sans oublier les boissons. Ce fut un bon moment.

Certains tableaux furent achetés, d'autres commandés. Des contacts furent pris...

En conclusion, on peut dire que cette journée fut une réussite grâce au talent de nos peintres et grâce à quelques personnes dévouées, expérimentées et compétentes, sans lesquelles cette exposition n'aurait pu être réalisée dans de bonnes conditions : Sylvie, Dominique, Jean, Gérard, Roseline, Roger... pardonnez moi si j'en oublie. Je tiens à les remercier ici très vivement.

A l'an prochain !

La présidente, Marie LAURENT

RAPPEL

La société de chasse de Ste-Anastasia « l'Amical » tiendra ses permanences, pour délivrer les permis, à l'ancienne mairie de 17h à 19h, les jours suivants :

- le 7 juillet 2012
- le 4 août 2012
- le 28 juillet 2012
- le 11 août 2012

Le Président, M. SAUZEDE

ASA DES ARROSANTS

Rappel à tous les utilisateurs du canal

Dès que votre tour d'arrosage est terminé, il faut penser à refermer la prise directe ou la prise du canal secondaire afin de rendre le maximum d'eau pour les autres adhérents. Evitez le gaspillage !!

Le Président
O. HOFFMANN

Club des cigales



C'est l'été, et les premiers « chants » des Cigales ont envahi notre espace. Sans ces stridules, la Provence ne serait plus la Provence.

Aussi les petites Cigales du club vont-elles continuer leurs activités (peinture, jeux de société, travaux d'aiguilles) pendant tout le mois de juillet. Elles se reposeront au mois d'août pour reprendre, en forme, dès la rentrée de septembre.

Toutefois afin de maintenir le lien pendant cette période, le club organise une sortie à l'abbaye du Thoronet le samedi 4 août à 21h pour assister à une soirée musicale avec « les chants des monastères et les chants populaires russes ».

Prix par personne : 30€ transport compris. Inscriptions au 04 94 72 21 98 avant le 3 juillet.

Le 19 septembre, voyage à bord du petit train touristique « Carnoules-Brignoles » et pique-nique place de la gare si le temps le permet - Inscriptions au 04 94 72 21 98 avant le 30 juillet
D'autres propositions seront présentées dans le prochain bulletin.

Bonnes vacances

RM BRETON

VERBASNET FREE FR



VAL D'ISSOLE BASKET-BALL



CAMPS DE BASKET

DU 16 AU 20 JUILLET 2012

A LA SALLE POLYVALENTE DE SAINTE-ANASTASIE

CATEGORIES
POUSSINS
BENJAMINS



LE STAGE EST ENCADRE PAR MICHAEL PIVAUD (HTV)
ASSISTÉ DU STAFF DU VDB BASKET
COUT : 70€ (LA SEMAINE)

RENSEIGNEMENTS : 04 94 10 83 38 40 / ALBES@MIDVAL.COM

VERBASNET FREE FR

LA VIE ASSOCIATIVE

SALOON COUNTRY CLUB : 3ème Stage de danse Country au gymnase de Sainte Anastasie



Le samedi 2 juin 2012, le troisième Workshop (atelier de danse et de perfectionnement technique) organisé par le « Saloon Country Dance de Sainte Anastasie » a été celui de la réussite entre gens de la région qui partagent la même passion. Cette édition était animée par Lycia GARNIER, professeur fédéral.

Une quarantaine d'adeptes de la Country et Line Dance ont mêlé travail, détente et convivialité tout au long de ces ateliers de danse pour tous les niveaux.

Les danseurs se sont retrouvés, en fin d'après midi, autour du verre de l'amitié avant la soirée dansante qui s'est terminée tard dans la nuit.

Si vous désirez danser sans partenaire, si vous aimez la musique country, si vous voulez passer un moment convivial entre gens de bonne compagnie. Alors je vous donne rendez-vous au forum des associations le samedi 8 septembre à partir de 14h00 au gymnase des Négadisses.

Le Président, Patrick CHAUSSIN

LES BOUCLES DE L'ISSOLE

25^e édition des « Boucles de l'Issole », 2ème course du Var qui compte pour le challenge départemental et le spiridon Côte d'Azur

Inscriptions jusqu'au vendredi 10 août soit : mairie ;
boutique Intersport de Brignoles et boutique endurance shop –
ZI La Garde



Pour la 25ème édition nombreuses récompenses
- Aux coureurs déguisés
- Aux trois premiers coureurs de Ste Anastasie

ROLLER ZEN,

Base nature de Fréjus, le 6 Juin,

Après s'être adonnés à leur sport favori, (le roller bien sûr !), les jeunes ont pu mesurer leur vitesse sur l'ancienne piste d'atterrissage à l'aide de nouveaux engins roulants : karts et rosalias, ... avant de déguster une glace bien méritée !

Randonnée au Brusç, le 25 Mai :

« Mer et soleil couchant »

Les plus aguerris de notre club ont fait leur première randonnée de 10 kms, à partir du port de la Coudoulière : émotion et frissons étaient au rendez-vous !

Les clubs de roller de l'agglomération toulonnaise organisent régulièrement des randonnées roller ouvertes à tous.

(renseignements sur www.rpm-asso.fr/)

*La Présidente,
Christine GUIOT*

FORUM DES ASSOCIATIONS

samedi 8 septembre 2012 de 14h à 18h salle polyvalente

Notez dès à présent cette date car c'est le moment privilégié pour rencontrer le monde associatif du village qui regroupe près de 30 associations.



LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Voir liste jointe



SOIRÉE AROSÉ

Cette manifestation s'installera sur la place des Ferrages le samedi 28 juillet à partir de 18h.

Armé d'un verre à dégustation acheté 2€, vous pourrez goûter le vin Rosé des vigneron du canton et les produits du terroir. Cette dégustation se poursuivra à 20h30 par un repas typiquement provençal élaboré avec les produits locaux, suivi d'un bal - prix par personne : 13€

Le Train Touristique (ATTCV) participe à cette manifestation.

Inscriptions à la mairie de Ste-Anastasio à partir du 17/07, au domaine de « Cambaret » à Garéoult, au domaine de la « Reïre », au tabac de La Roquebrussanne et au « Coin du four » de Néoules

Renseignements : Valérie 06 73 77 50 06
ou 06 07 86 29 44

C.C.A.S

Locations de vacances

Le Conseil Général - VAR TOURISME - informe que tous les meublés de tourisme doivent être conformes aux normes et procédures de classement et sont soumis à déclaration préalable auprès de la mairie où est situé le meublé. Les classements ainsi effectués seront valables 5 ans.

Le nouveau « **GUIDE DU LOUEUR** » édité en juin 2012 définissant ces nouvelles dispositions peut être consulté à l'accueil de la mairie ou sur le site internet «tourisme.gouv.fr/hebergement/meuble-tourisme.php »

Petites annonces :

A VENDRE

- Echelle articulée 2 pants avec molette de serrage acier 2.80m dépliée. Servie 3 fois. 65 €

- Canapé Italien 3 places longueur 180 couleur jaune paille alcantara. Bon état. 60 €

Tel 06.04.40.36.96

On a retrouvé Sushi après 20 jours passés dehors.

Merci à tous les habitants pour leur aide.

Jennifer et Yann SUISSE

- Vous voulez apprendre à utiliser Internet, les mails, la webcam, des logiciels comme Word ou Excel... Je donne des cours personnalisés !

De 7 à 107 ans ! Chèque emploi service possible. Annabelle à Sainte-Anastasio 06 83 87 94 93

- Etudiante 20 ans propose garde d'enfants de juin à fin août, journée et/ou soirée, semaine et/ou week-end, chez vous ou à son domicile. Expérience et titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1). Contact au 06 50 28 93 63

Les poètes de Ste-Anastasio

Sais-tu encore ?

Sais-tu, comme un enfant,
Devant le ciel bleuté
Dont les nuages blancs
Sans cesse disloqués
Courent avec le vent
Sais-tu t'émerveiller ?

Sais-tu voir les couleurs
Du Levant, du Couchant,
Et les vives lueurs
De notre firmament
Sais-tu voir ces couleurs
Avec des yeux d'enfant ?

Sais-tu voir la première
Et la dernière fleur ?
Sais-tu voir la lumière
Dans un feuillage en pleurs ?
L'oiseau dans la clairière
Le papillon charmeur ?
Sais-tu apprécier
La vie et ses bonheurs ?
Sais-tu encore aimer
Très fort, de tout ton cœur ?
Sais-tu bien regarder
Ce qui vit, à toute heure ?

Si oui, tu as gardé
Un peu de l'innocence
Et de la pureté
De ta petite enfance.

Jeannette Carrière

Atelier
Couture

Mid d'Abeille

fête ses 10 ans
PORTES OUVERTES

LE SAMEDI 7 JUILLET
de 10h à 18h

Mise à l'honneur du travail artisanal

Nouveautés à la boutique
Exposants de Boutis
et de Cartonnage

336 Allée des Platanes - SAINTE ANASTASIO SUR ISSOLE
Rens : 04 94 72 20 92 - 06 74 88 35 12